

Questions orales

Le ministre demande quelles sont nos solutions. Est-il disposé à déclarer la guerre à notre plus grand problème au Canada, le chômage? Est-il prêt à agir indépendamment et à prendre dès maintenant des mesures qui donneront du travail aux Canadiens et feront circuler l'argent à nouveau au sein de nos collectivités, en investissant, par exemple, dans des programmes de reboisement et d'amélioration des pêches?

Une voix: C'est ce que nous avons fait.

M. Riis: Pas du tout. Les quelques investissements dans ces secteurs ont été très parcimonieux. Si le ministre veut vraiment redonner du travail aux Canadiens, pourquoi ne s'y met-il pas de son propre chef? Va-t-il déclarer la guerre au chômage au Canada et remettre l'argent en circulation chez nous?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai demandé des propositions constructives . . .

M. Riis: Le reboisement, en voilà une.

M. Lalonde: . . . et je n'obtiens que de belles paroles. Nous en avons malheureusement l'habitude, de la part du Nouveau parti démocratique. S'il jette un coup d'œil aux programmes fédéraux, le député pourra constater notamment que nous avons conclu des ententes portant sur des programmes de reboisement avec un certain nombre de provinces. Puisqu'il vient de la Colombie-Britannique, le député ne peut ignorer que ces ressources appartiennent aux provinces et à leur gouvernement. Nous ne pouvons tout simplement pas aller dire aux gouvernements provinciaux: «Voilà, nous allons planter des arbres dans vos forêts». Il faut que les provinces collaborent. Quelques-unes l'ont fait. D'autres se montrent réticentes. Si le député veut se plaindre, qu'il aille voir son gouvernement provincial . . .

M. Riis: C'est peine perdue.

M. Lalonde: . . . qui tergiverse, justement.

M. Riis: Il n'y a rien à faire avec les créditistes.

M. Lalonde: Le député dit qu'il n'y a rien à faire. Alors qu'il n'impute pas au gouvernement fédéral une situation qui dépend de l'inaction de son gouvernement provincial. C'est ainsi.

Mon collègue devrait tenir compte des gestes que nous avons posés en ce qui concerne les ententes fédérales-provinciales sur le reboisement. Qu'il prenne en considération les centaines de millions de dollars que nous avons consentis en vue d'aider le secteur des pêches, de même que les mesures que le ministre des Pêches et des Océans doit présenter dans quelques jours afin d'aider ce secteur en Colombie-Britannique. J'ai hâte de voir la réaction des néo-démocrates lorsque nous ferons ces propositions destinées à aider cette industrie de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

LE SERVICE CORRECTIONNEL**LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PORTÉES CONTRE UN FONCTIONNAIRE À VICTORIA**

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et je lui en ai donné préavis. Depuis onze mois le ministre est au courant des allégations de harcèlement qui ont été faites au sujet d'un fonctionnaire supérieur du bureau des libérations conditionnelles du Service correctionnel à Victoria. A cause de cette affaire et de la temporisation honteuse dont a fait preuve son ministère, le moral de tous les membres du personnel est bien bas. Vu que cela traîne depuis 11 mois, le ministre peut-il dire à la Chambre quand il va y voir? Quand cessera-t-il de remettre à plus tard le pleine enquête disciplinaire qui s'impose?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que je regrette moi aussi qu'il faille attendre aussi longtemps avant l'audience. Le député saura qu'une bonne partie du retard, de fait le retard actuel, provient d'une ordonnance du tribunal selon laquelle il ne peut pas y avoir d'audience avant l'automne. Je ne peux donc rien faire pour l'instant. J'ai cependant fait savoir au Service correctionnel du Canada que je voudrais voir régler cette affaire le plus rapidement possible. On m'a garanti que l'audience aurait lieu au plus tard au milieu d'octobre. J'espère que cela contentera le député.

En attendant, en ce qui concerne les problèmes du service, j'ai pris des mesures pour assurer que le bureau continuera d'être géré de façon ordonnée et qu'il fonctionnera aussi normalement que possible étant donné les circonstances.

M. McKinnon: Je signale au ministre que l'enquête disciplinaire avait déjà été remise à plus tard quatre fois avant que le tribunal ne rende cette ordonnance.

LE TEMPS MIS À INSTITUER UNE ENQUÊTE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Le mandat en vue de l'enquête préliminaire portait sur des allégations selon lesquelles le directeur du bureau des libérations conditionnelles du district de Victoria, M. Murray Gaw, aurait été mêlé à des activités 1) de harcèlement; 2) de harcèlement sexuel; 3) de harcèlement policier; 4) d'attentat aux mœurs; 5) de discrimination contre des membres d'un syndicat; 6) d'incitation à des actes illégaux; et 7) de recrutement irrégulier de personnel. Cet obstructionnisme tourne en dérision la loi sur les droits de la personne et prouve clairement ou que notre solliciteur général est sans caractère ou que son ministère dépasse les bornes dans l'obstruction qu'il oppose à cette affaire.